Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_248_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-248-2025

Objet : Subvention d'investissement exceptionnelle à TAH (Terres d'Armor Habitat)" les maisons d'Yffiniac" pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_248_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-248-2025

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD

Objet : Subvention d'investissement exceptionnelle à TAH (Terres d'Armor Habitat)" les maisons d'Yffiniac" pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

EXPOSE DES MOTIFS

Terres d'Armor Habitat porte la construction des « maisons d'Yffiniac » : projet habitat implanté en centre-ville de la commune, dédié aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.

Ce projet est conduit par l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve qui assurera la gestion du site.

Le concept des « Maisons d'Yffiniac » favorise les interactions intergénérationnelles et la mixité sociale. Sa conception doit offrir un cadre de vie normalisé permettant aux personnes atteintes de la maladie, de préserver leur autonomie, leur identité, leur dignité, dans un environnement sécurisé mais ouvert.

Ce projet aux enjeux humains et sociaux majeurs s'inscrit en cohérence avec les politiques menées par l'Agglomération dans le cadre de son Projet Territorial de Santé, à destination des personnes en perte d'autonomie et répond au besoin territorial de l'Agglomération et plus largement du Département.

Saint-Brieuc Armor Agglomération, au titre de sa délégation des aides à la pierre de l'État, a sollicité sur 2025, les agréments nécessaires à la réalisation des logements, à savoir 80 PLUS Structures.

Le coût estimatif de l'opération est de 16 M € avec une mise en service des maisons prévue fin 2028.

De nombreux partenaires soutiennent fortement cette opération.

Des subventions d'investissement sont prévues par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor à hauteur de 4 000 000 € ainsi que par l'ARS pour un montant de 1 600 000 €.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_248_2025-DE

La commune d'Yffiniac, fortement impliquée, prévoit également d'engager une aide communale au financement du foncier.

Les tarifs en EHPAD sont définis dans un cadre départemental, le tarif journalier est estimé à 76€/jour.

Considérant l'importance de cette offre d'habitat spécifique pour le territoire et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération, il est proposé d'accorder à Terres d'Armor Habitat, une subvention d'investissement exceptionnelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 320 000 € pour cette opération.

La subvention sera versée en une seule fois à la livraison de l'opération par Terres d'Armor Habitat, et après réception des documents justificatifs des dépenses. Les conditions de versement sont précisées dans la convention ci-jointe.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_248_2025-DE

DELIBERATION

VU les articles L.1611-4 , L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 ;

VU la délibération DB-029-2006 en date du 19 Janvier 2006 relative à la prise de délégation de compétence des aides à la pierre.

VU la délibération DB-172-2019 du 11 juillet 2019 relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH32) de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2019-2024) ;

VU la demande de subvention formulée par Terres d'Armor Habitat ;

VU le courrier de Monsieur le Président en date du 23 Juillet 2025 relatif au soutien financier de ce projet ;

VU l'avis de la commission Habitat-Logement, Urbanisme, Politique de la Ville du 4 novembre 2025;

Le Bureau statutaire saisi le 4 décembre 2025;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 320 000 € à Terres d'Armor Habitat au titre du soutien au projet « Maisons d'Yffiniac ».

APPROUVE convention financière annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 58	Pouvoirs : 21	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_248_2025-DE

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON